



Declaration pour un préviposte

Par **louo**, le **22/11/2009** à **19:51**

Bonjour,
Ma mère possède depuis plus de 8 ans d'un préviposte, si elle effectue des rachats doit elle declarer aux impots sachant que son contrat est a termernmerci

Par **Adonis**, le **25/11/2009** à **07:39**

Bonjour,
Je suppose qu'il s'agit d'un contrat d'assurance-vie...
L'organisme vous délivrera un formulaire reprenant les sommes à déclarer, sur la déclaration annuelle de revenus.
Taxation de la plus value au taux de 7,5% (+ prélèvements sociaux), après abattement de 4600 € si elle est seule.
Bien cordialement
Adonis

Par **chaber**, le **25/11/2009** à **14:57**

Bonjour
Notez bien que pour les retraits effectués après 8 ans, vous ne serez pas imposé si les plus-values correspondant à vos retraits ne dépassent pas:
- 9 200 &euros pour un couple marié
- 4 600 &euro pour une personne seule
Pour des capitaux ayant générés des plus-values importantes, il vaut mieux à un retrait partiel annuellement

Par **Adonis**, le **26/11/2009** à **17:43**

...pas imposé à l'exception des 12,1% de prélèvements sociaux.
Bien

cordialementrnAdonis.

Par **stefdelph**, le **06/11/2014** à **18:40**

bonjour rnje viens d'apprendre que je suis bénéficiaire sur un contrat previposte rnconnaissiez vous le montant rnmerci